

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

Fabriques d'Eglise

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une procédure de tutelle des fabriques d'églises est en vigueur. C'est le Conseil communal qui est l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

La fabrique de l'Eglise Saint-Lambert à Jehay présente son budget 2019 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 35.102,07€. L'avis du Directeur Financier est favorable.

La fabrique de l'Eglise Saint-Pierre à Ampsin présente son budget 2019 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 24.428,44€, avec intervention communale. L'avis du Directeur Financier est favorable avec réserve.

Une demande d'intervention communale est sollicitée à hauteur de 8.498,43 €.

La fabrique de l'Eglise Saint-Georges à Amay et Notre-Dame à Ombret présente son budget 2019 pour approbation. Ce dernier se clôture en équilibre à un montant de l'ordre de 31.512,00 €. L'avis du Directeur Financier est favorable avec réserve.

Une demande d'intervention communale à hauteur de 9.856,02 €.

Travaux : Modification du PIC

Le Plan d'Investissement Communal est la mise en œuvre d'un mécanisme de subsides régionaux en matière de travaux.

Il s'agit d'un Décret créant un Fonds d'Investissement à destination des communes. L'élaboration de ce Décret vise à l'objectivation, à la simplification et à l'accélération des subventions allouées aux communes en matière de travaux.

Le Plan d'Investissement Communal va dans le sens d'un renforcement de l'autonomie communale. Ce Fonds couvre la durée d'une législature communale scindée en deux programmations pluriannuelles distinctes: l'une de quatre ans, l'autre de deux.

Tous les projets liés au Plan d'Investissement sont issus de besoins constatés sur le terrain.

1) Une modification du Plan d'Investissement Communal (PIC) 2017-2018 avait été approuvée par le Conseil communal suite aux deux courriers du Service Public de Wallonie.

Le premier courrier concernait le refus du projet d'égouttage et d'amélioration des rues Sartage et de l'Arbois, les travaux d'égouttage et de réfection des rues Henrotia et Bois de Huy étant acceptés.

Le deuxième courrier nous annonçait que l'Administration Communale bénéficiait d'une enveloppe complémentaire de 137.419,55 €.

Dans ces conditions, des investissements supplémentaires ont été proposés par le Collège Communal dont **les travaux de réfection de la rue DEFOOZ**.

Ces travaux de réfection consistent à : remplacer le revêtement asphaltique de la voirie, les avaloirs existants, effectuer des réparations sur la tranchée au niveau de la canalisation d'égout et poser de nouveaux filets d'eau.

Le dossier technique est rentré et est actuellement transmis au pouvoir subsidiant pour examen et remarques. La procédure de mise en adjudication suivra la réception des éventuelles remarques et les réponses à y apporter. Il s'agit d'une **procédure ouverte dont le montant est estimé à 325.982,82 €** (21% TVA comprise).

2) En ce qui concerne le PIC 2013-2016, des travaux d'égouttage et de réfection de la rue Petit Rivage ont été réalisés. Lors de l'exécution de ces travaux, des terres polluées ont été excavées. **Des travaux supplémentaires pour un montant de 226.293,01 € (TVA comprise) à charge de la Commune sont soumis au Conseil pour approbation.**

Travaux prévus en partie au projet :

- **Evacuation des terres contenant du goudron.** Des essais réalisés par l'entrepreneur ont montré la présence de goudron dans le revêtement existant de l'ensemble de la voirie.

- **Evacuation des terres polluées avec traitement permettant la valorisation des terres comme matériau de construction.** Des essais préalables (en phase d'études) n'avaient rien montré. Toutefois, les essais réalisés par l'entrepreneur et des contre-essais ont montré la présence de terres polluées également sous le coffre de la voirie existante.

Travaux non prévus au projet mais découlant des points ci-dessus, à savoir : la **fourniture et la pose d'une géogrid triaxiale** permettant d'améliorer la portance de la sous-fondation afin de diminuer la quantité de sol impropre à remplacer et donc d'aussi diminuer la quantité de terre polluée correspondante.

Réfection des ponts Trixhelette et Ernou

Etant donné la vétusté des ponts Trixhelette et Ernou, dont une partie s'est effondrée, il faut procéder à leur **réfection dans le respect des profils repris à l'atlas des cours d'eau et en reconstruction identique à l'original.**

Leur sécurisation sera assurée par la pose d'un garde-corps et d'une glissière de sécurité. Leur réfection sera, quant à elle, réalisée à la chaux.

La procédure et le cahier des charges pour **la réfection de ces deux ponts** ont été établis et sont soumis à l'approbation du Conseil. **Le marché sera divisé en 2 lots et est**

estimé à 74.438,82 € TVAC. Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable.

Création d'un skate-park

Un skate-park va être aménagé sur le site de la Tour romane (entre celle-ci et la cour de l'école des Tilleuls).

L'aménagement d'un skatepark implique une approche qui dépasse le simple cadre de l'équipement sportif en prenant en compte à chaque projet des réflexions architecturales, urbaines et paysagères. L'objectif étant d'insérer le skate-park dans son contexte et d'intégrer harmonieusement les formes construites dans leur environnement d'où le choix pour ce site facilement accessible aux jeunes (transports publics, vélo, roller, ...) mais également un peu isolé pour éviter les soucis de voisinage et proche d'une cour d'école.

Une **dalle** sera réalisée ainsi que la pose d'une clôture et un chemin d'accès entre la cour de l'école et le skate-park. Le skate-park sera **équipée de 4 modules** qui seront acquis auprès de firmes spécialisées. Le dossier sera introduit auprès d'Infrasport dès l'approbation du marché.

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable dont le montant est estimé à **61.236,35 €** TVAC.

Travaux d'entretiens de voiries

Dans le cadre de l'entretien de voirie 2018, **des travaux qui porteront sur les rues Nouroute, des Cléris, des Machines, Bois du Sart, Terre Rouge, Kinet, Vigneux, des Sports, de la Paix, Fond de Piroz, Chaussée Romaine, Malgueule et Nihotte**, seront réalisés. La procédure et le cahier des charges pour la réfection de ces voiries ont été établis et sont soumis à l'approbation du Conseil. Il s'agit d'une adjudication ouverte dont le montant est estimé à 346.800,26 €.

Conjointement avec la Province de Liège, **des travaux d'amélioration d'un tronçon de la rue Ponthière** seront réalisés.

Le site provincial d'Amay qui accueille le centre de formation des agents des services de sécurité et d'urgence, va faire l'objet d'une **extension**. Celle-ci sera enclavée derrière les bâtiments actuels et sera accessible uniquement au départ de la rue Ponthière, qui se présente actuellement sous la forme d'un chemin de terre.

Au fil du temps, le charroi a occasionné des dégradations importantes au chemin, le rendant peu praticable. Considérant que cette portion de la rue Ponthière ne dessert principalement que le centre de formation, une subvention plafonnée à 275.000 € pourrait être accordée à la Commune d'Amay.

Pour ces raisons, une convention avec la Province de Liège ainsi que les documents de marché sont proposés pour approbation au Conseil. Il s'agit d'une **procédure ouverte dont le montant est estimé à 226.234,14 €** TVAC.

Plan de cohésion sociale 2014-2019

Cette année, l'ensemble des Plans de Cohésion Sociale devaient rendre **une évaluation** avant le 30 juin 2018, selon une méthodologie spécifique, **de leur Plan 2014-2019**.

Il s'agissait d'une évaluation de fin de Plan qui portait sur les actions (sur base d'indicateurs de réalisation, de résultats et de moyens), les axes, les processus et l'impact du Plan de Cohésion Sociale de notre commune.

Les bénéficiaires du Plan, les partenaires, les associations et politiques, les citoyens et médias locaux ont été invités à remplir un questionnaire personnalisé.

Sur base des résultats obtenus, cette évaluation permet d'interpréter les informations en fonction d'une série de variables (internes et externes) et constitue une aide à la décision : continuer ou adapter les objectifs, les stratégies, les plans opérationnels, les actions. Elle est utile pour vérifier la raison d'être d'un plan, pour identifier ses points forts, ses faiblesses.

C'est donc sur base de cette évaluation que le service PCS a choisi de développer de manière plus approfondie : Amay'Nagement (en procurant une aide matérielle), le Café Papote (travail social communautaire), le Groupe Alpha (alphabétisation) et les Permanences Logement (éducation des locataires).

Parce que c'est important que chaque citoyen puisse accéder aux droits fondamentaux que sont l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent et à la santé, le PCS vise, par ses actions, l'amélioration continue des conditions de vie et favorise le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.